Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210311-2021_018-DE

GRAULHET
inventer un art de ville

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 11 MARS 2021

Délibération n° 2021/018

OBJET : **Vente de parcelle au Centre Hospitalier de GRAULHET**		
Date de convocation : **04 mars 2021**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **27**	Votants : **32**	Date d'affichage ou notification : **18 mars 2021**

L'an **2021, le 11 mars** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 27
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - M. SERIN Christian - M. BARTHES Philippe - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. GRAU Jean-Michel - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu – M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle Mme FITA Claire - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick - M. JOLY Jean-Luc - M. TERRASSIE Vincent - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 5
Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir HERRET Nicolas) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir BELOU Florence) - Mme ENNAJJARI Malika (pouvoir JOLY Jean-Luc) Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia (pouvoir BACOU Julien) - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : 1
M. ORTEGA Fernand.

Mme BOUTIN Mireille a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210311-2021_018-DE

La commune de Graulhet est propriétaire d'une unité foncière sise 8 rue de la Mégisserie à Graulhet et cadastrée AO 737 pour une superficie globale de 13 708 m².

Le Centre Hospitalier de Graulhet qui dispose de deux EHPAD sur le territoire de la commune, est contraint de procéder à la réhabilitation de son EHPAD dit « Saint-François ».

Dans le cadre d'une note d'opportunité qui a été adressée à Monsieur le Maire, le Directeur du Centre Hospitalier d'Albi, dont dépend le Centre Hospitalier de Graulhet, a précisé qu'il était préférable d'envisager la réhabilitation de l'EHPAD Saint-François en construisant une structure neuve à proximité immédiate de l'EHPAD du Près de Millet.

Tout d'abord, car ce projet de plain-pied serait plus adapté aux exigences modernes d'accueil et d'hébergement des résidents. Ensuite parce qu'il favoriserait une mutualisation des activités et des ressources entre les deux EHPAD sur une même unité de lieu.

L'intérêt général que revêt ce projet est donc incontestable.

Plus encore, ce projet s'inscrit dans un plan plus large d'amélioration de la qualité de soins et de vie des Graulhétois mais aussi de renforcement de l'attractivité du territoire pour l'accueil de nouveaux médecins.

En effet, ce projet médical permettrait sur le site de l'ancien hôpital :

- ✓ La réalisation de consultations de médecins généralistes recrutés par l'hôpital et mis à disposition de la ville afin de permettre un échange renforcé « praticiens hospitaliers/médecins généralistes », par la création d'une équipe mixte permettant de rompre l'isolement de nouveaux médecins généralistes, sur un bassin de santé.
- ✓ L'accès aux consultations médicales spécialisées du Centre Hospitalier d'Albi (en présentiel ou à distance) et en gynécologie-obstétrique en partenariat avec le centre hospitalier de Lavaur.
- ✓ L'accès à des consultations en infectiologies et en dermatologie dès le mois de juin.
- ✓ L'accès à un plateau technique de proximité par la mise en place *a minima*, d'une table conventionnelle et d'un échographe sur les locaux de l'ancien hôpital. Ce plateau sera mis à disposition des médecins du Centre Hospitalier de Graulhet, de la Maison de Santé et de l'ensemble des professionnels du bassin.

Enfin, ce projet a vocation à s'inscrire dans un cadre partenarial privilégié entre les professionnels de la Maison de Santé et les professionnels de la CPTS Centre Tarn autour des axes de travail suivants :

- ✓ Le parcours de soin des Graulhétois.
- ✓ La prévention primaire autour des pathologies à forte prévalence sur le territoire (diabète notamment) et le déploiement d'actions d'éducation (Contrat Local de Santé notamment).

L'ensemble de ce projet, présenté par le Directeur du centre hospitalier d'Albi, constitue donc une véritable opportunité de renforcement de l'offre de soins sur le territoire de la commune et va très nettement renforcer l'attractivité de la ville pour attirer de nouveaux médecins.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210311-2021_018-DE

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de construction neuve du nouvel EHPAD, abordé plus haut, le Centre Hospitalier de Graulhet sollicite la cession à l'euro symbolique de l'assiette du terrain concerné, soit 3 680 m².

Le service des domaines a été consulté, conformément aux dispositions en vigueur, et a estimé le coût de cession à 44 160 € avec une marge d'appréciation de 15 % permettant d'établir le coût de cession en hypothèse basse à 37 536 euros, dans un avis en date du 14 janvier 2021.

Considérant que la cession des 3 680 m² de la parcelle AO 737 pour y réaliser un EHPAD bénéficiant des avantages mentionnés dans l'exposé de la délibération revêt un intérêt général du fait de l'amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement des résidents,

Considérant qu'en contrepartie de la cession le Centre Hospitalier de Graulhet s'engage à mettre en œuvre les mesures évoquées plus haut pour renforcer l'offre de soins sur le territoire de la commune et plus encore l'attractivité de celui-ci pour favoriser la venue de nouveaux médecins généralistes,

Considérant qu'en contrepartie de la cession le centre hospitalier procèdera au recrutement de médecins généralistes dont une partie du temps de travail sera mise à disposition de la ville pour répondre au besoin de soins sur le territoire et que la valorisation de cette mise à disposition compensera très largement le coût de cession de 37 536 euros mentionnés ci-dessus.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- DE PROCEDER à la cession de la parcelle AO 737 sise 8 rue de la Mégisserie pour une contenance de 3 680 m² à l'euro symbolique au profit du Centre Hospitalier de Graulhet.

- QUE les frais d'acte sont à la charge de l'acheteur.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

